

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

M22- 0042870

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6847 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAHAFID NOURDDINE

Date de naissance : 01/01/1965

Adresse : Rabil

Tél. : 06 68 17 299 Total des frais engagés : 193630 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/01/2019

Nom et prénom du malade : BAHAFID NOURDDINE Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/01/2019

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet d'examinateur du Médecin attestant le Payement des Actes
13.01.84	C.F.	27	250 H	DR. M. BONNET Boulevard de la République 16 75010 Paris Télé. 03232 66 16 Rés. 03232 66 16 M. BONNET Médecin



## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/01/24	114,60

INPE : 092023860

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

<b>Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</b>	<b>Date</b>	<b>Désignation des Coefficients</b>	<b>Montant des Honoraires</b>

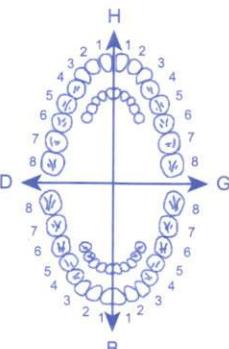
## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

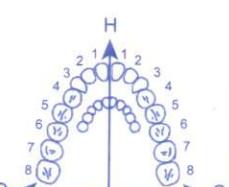
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.



O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

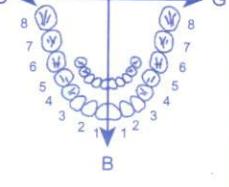
## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553



## **[Création, remont, adjonction]**

	DATE DU DEVIS	
	DATE DE L'EXECUTION	



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. FATIMA AMIR**

## Spécialiste en chirurgie et maladies des yeux

- Lauréate de la faculté de Médecine et de pharmacie Casablanca
  - Ancienne interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca
  - Ex Ophtalmologue à l'Hôpital 20 Août Casablanca
  - Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'hôpital Hassan II Khouribga
  - Ex Ophtalmologue à l'Hôpital Sekkat
  - Membre de la société française d'Ophtalmologie

•           •           •

  - Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification
  - Chirurgie de Glaucome, Chirurgie de Strabisme
  - Chirurgie réfractive (Lasik) - Ophtalmo-pédiatrie
  - Laser - Angiographie rétinienne - OCT - Echographie Oculaire...

طبية مرخصة لأداء  
ال Shawadha الطبية  
لرخصة السياقة

- Diplômée en imagerie et maladies retiniennes à

SICCAFLUID 2,5 mg/g  
Gel ophthalmique 10 g - PPV : 38,50 DH  
Lari  
  
6 118001 101023  
Distribué par COOPER PHARMA S.A.R.L., route Mohamed Diouri  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amine DAUDOU

- Diplômée en Chirurgie

## ophtalmologie-pédiatrique

## et strabologie avancée à

la faculté de médecine Nantes

- Diplômée en Adaptation  
de lentilles de contact

l'Université Bordeaux II

INPE 091032532



الدكتورة فاطمة عامر

طبعة اختصاصية في طب وجمالية العيون

- خريجة كلية الحسن الثاني للطب والصيدلة
  - طبـية داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
  - طبـية عيون سابقاً بمستشفى 20 غشت
  - رئيسة قسم طب العيون سابقاً بمستشفى الحسن الثاني خريجة
  - طبـية عيون سابقاً بمستشفى السقطاط
  - عضـو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون
  - عضـو الجمعية الفرنسية في جراحة الجلالة وتصحيح النظر بالليزر من جامعة السريون بباريس
  - متخصصة في علاج أمراض شبكة العين من جامعة السريون بباريس
  - متخصصة في علاج وجراحة الحول وطب عيون الأطفال من جامعة نانت بفرنسا

## Casablanca, le

## Ordonnance